

Procès-verbal du Conseil d'Administration
en date du 27 février 2016

Le Conseil d'Administration de l'Association Bodhicharya France s'est réuni le 27 février 2016 à 17 heures à Lusse.

Membres du Conseil présents : 11, absents : 2, excusés : 4.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur l'ordre du jour proposé.

Ordre du Jour:

1er point : approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2015.

Des membres du CA ne l'ayant pas reçu suffisamment tôt, il a été décidé que celui-ci serait approuvé lors du prochain CA du 9 avril 2016.

Proposition est faite d'envoyer les convocations et les comptes rendus directement par mail, ceux qui n'ont pas de boîte mail continueront à recevoir le courrier papier. Proposition adoptée à l'unanimité par le CA.

2ème point : Compte rendu de l'entretien avec Mme Sylvie FENART au sujet de la création d'une congrégation.

Il en résulte que:

Une congrégation est un organisme considéré d'intérêt public. A l'inverse d'une association cultuelle, les dons affectés au culte (cavimac...) ne sont pas défiscalisables, mais ceux affectés à d'autres dépenses (logement et restauration du public, bâtiments non destinés aux moines ou au culte...) le sont. La congrégation peut toutefois prendre en charge les déplacements et petites dépenses des moines (indemnité de vestiaire).

Il ne faut pas voir cette question du point de vue fiscal, mais du point de vue de la pérennité des enseignements et des bâtiments, pour éviter toute dérive qui serait possible avec une association.

La question suivante se pose: Pourquoi être en congrégation, qu'est ce que cela apporterait à Bodhicharya-France?

Actuellement, Il est nécessaire d'avoir des informations plus approfondies, d'avoir des textes officiels permettant d'être étudiés sereinement avant de prendre une décision.

Des renseignements seront pris auprès d'autres centres Bouddhistes en France qui fonctionnent déjà en congrégation; affaire en cours.

3ème point : Réflexions à donner aux projets de travaux et à l'orientation du centre.

1) Travaux à réaliser cette année:

- Réfection des gouttières pour résoudre les problèmes de fuite et d'infiltration près de l'entrée du centre; des devis seront faits.
- Remplacement de la fenêtre côté sud dans le temple (au dessus de l'estrade).
- Isolation du pignon de la façade ouest du bâtiment par la pose de lambris extérieur.

2) Travaux à réaliser prochainement:

Réalisation d'une chambre pour les personnes à mobilité réduite:

Il a été décidé de faire l'installation de la chambre en premier, et, dans un deuxième temps de réaliser l'accès à cette chambre par l'extérieur. Actuellement, le montant de la réalisation de la chambre est estimé à 47000 euros.

Pour l'accès à cette chambre, les propositions suivantes sont faites:

- Faire un parking avec place handicapé dans la cour devant le bâtiment.
- Faire chiffrer par un Maître d'oeuvre la mise en place d'une plateforme élévatrice, incluant la construction d'un mur de soutènement ou l'installation d'un siège motorisé sur la rampe de l'escalier; des devis seront faits.
- La destruction et la reconstruction de l'escalier actuel en fonction de la solution retenue.

3) Travaux sur le long terme:

Une réflexion sur l'avenir du centre est abordée; il est nécessaire de pouvoir accueillir plus de personnes, deux propositions sont faites:

1. Construire des chalets permettant des retraites de longue durée.
2. Augmenter l'espace d'accueil du centre en démolissant le bâtiment près du jardin Japonais et en le reconstruisant ensuite avec des dimensions supérieures à celles actuelles. Cela permettrait de disposer de plusieurs salles où serait menées en même temps différentes activités.

Après délibération il est constaté que le développement du centre est associé à la mise en valeur du deuxième bâtiment. La deuxième proposition est donc retenue.

- Il est évoqué également la nécessité de prévoir la construction d'un hangar ou d'un garage pour entreposer tout le matériel.
- La réfection du dortoir et l'installation de la boutique.

4ème point: Prix et qualité des repas.

On utilise davantage de produits de qualité biologique pour la préparation des repas; par conséquent, la directrice administrative du centre propose d'augmenter le prix des repas de midi de 8 à 10 euros. La prise en compte des personnes en difficulté financière sera effective au cas par cas. Cette mesure est adoptée par le CA.

5ème point: Etat des lieux financier, point sur les embauches.

Beaucoup d'évènements seront organisés cette année par le centre: venue de Ringou Tulkou Rinpoché, venue de lama Shérab Namdreul, venue de Mokchok Rinpoché, le séminaire d'été à Porto, venue de sa sainteté le Dalaï-Lama à Strasbourg. Le bénéfice potentiel pour le centre grâce à ces activités est estimé à 33000 euros.

La priorité du centre est mise sur l'humain, par conséquent, Il est prévu d'inscrire le moine Lobsang à la CAVIMAC en 2017 ; cela sera en partie financé par l'aide à la Sangha monastique (ASM).

Les salaires de Mme Aline DUPERRAY et de Mme Sacha MARCHE rentrent dans l'enveloppe initialement prévue de 12000 euros.

Au cas où Mme DUPERRAY partirait, une autre personne devrait être embauchée, Mme MARCHE ne pouvant à elle seule gérer le centre.

6ème point : questions diverses.

Lama souhaite être autonome pour la gestion internet de la boutique.

La prochaine réunion du CA est fixée au samedi 9 avril 2016 à 17 heures.

Le président lève la séance à 18h30, il est dressé le présent procès verbal.

Le président : Denis MANGIN

Le secrétaire : Philippe CHANONIER